

RETAIL ESTATES



Société anonyme,

société immobilière réglementée publique de droit belge,
dont le siège social est établi à B-1740 Ternat (Belgique), Industrielaan n° 6
RPM Bruxelles : 0434.797.847

'the art of creating value in retail estate'

RÉSULTAT DE L'OFFRE: RECTIFICATION

PUBLICATION CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 15 DE LA LOI DU 2 MAI 2007 : DÉCLARATION DE TRANSPARENCE

Les communiqués de presse indiquant le résultat de l'Offre, publiés sur le site web de Retail Estates, indiquaient, entre autres, que les 879.570 Droits de Préférence, non exercés à la clôture de la Période de Souscription, ont été vendus aux investisseurs le 26 mai 2015 sous la forme de Scrips dans le cadre d'un Placement Privé, tel que décrit dans le Prospectus. Les communiqués de presse mentionnaient également que les acheteurs de ces Scrips ont souscrit 146.595 Actions Nouvelles et que le produit brut de l'Opération s'élevait à 76.224.676 EUR. Le produit net qui appartient aux détenteurs des Droits de Préférence non exercés était indiqué à 1,17 EUR par Scrip.

Dans le calcul du nombre des Scrips et Actions, ainsi que le montant du produit brut de l'Opération, la Société n'a pas tenu compte des 1.033 actions aux porteurs de la Société qui n'ont pas fait l'objet d'un changement de forme (en actions nominatives ou dématérialisées) pendant la Période de Souscription, tel que décrit dans le Prospectus. Les Droits de Préférence non exercés de ces actions n'ont pas été mis dans le Placement Privé des Scrips. En conséquence, le produit brut de l'Opération s'élève à 76.214.270 EUR (au lieu de 76.224.676 EUR) et les acheteurs de ces Scrips ont souscrit 146.423 Actions Nouvelles (au lieu de 146.595), en totalité une souscription de 1.259.740 Actions Nouvelles (au lieu de 1.259.912). En plus, le produit net qui appartient aux détenteurs des Droits de Préférence non exercés, s'élève à 1,16 EUR (arrondi) par Scrip (au lieu de 1,17 EUR).



Conformément à l'article 15 de la Loi du 2 mai 2007 relative à la publicité des participations importantes dans des émetteurs dont les actions sont admises à la négociation sur un marché réglementé (la « Loi de Transparency »), Retail Estates sa déclare que suite à l'augmentation du capital par apport en nature de 28 mai 2015, le capital total de Retail Estates sa s'élèvera à 198.435.728,35 EUR et sera représenté par 8.819.213 actions ordinaires entièrement libérées. Il n'existe pas d'actions privilégiées ou d'actions sans droit de vote, ni d'obligations convertibles ou bons de souscription donnant droit à des actions. Chacune de ces actions donne droit à une seule voix à l'assemblée générale. Ces actions représentent donc le dénominateur à des fins de notifications dans le cadre de la réglementation relative à la transparence. Outre les seuils légaux, article 10 des statuts de Retail Estates sa prévoit, en application de l'article 18, §1, de la Loi du 2 mai 2007, un seuil statutaire complémentaire de 3%.

Ternat, le 28 mai 2015,

Jan De Nys, administrateur délégué de Retail Estates sa.

Pour toute information complémentaire :

RETAIL ESTATES SA, Jan De Nys - CEO, tél. 02/568 10 20 - 0475/27 84 12

RETAIL ESTATES SA, Paul Borghgraef - Président, tél. 02/568 10 20 - 0475/42 98 03

Retail Estates sa - Société immobilière réglementée publique de droit belge

Industrielaan 6, 1740 Ternat - RPM Bruxelles - TVA BE 434.797.847.

